

RÈGLEMENT JEU

« Jeu concours : gagnez de 5 à 100€ en payant avec Orange Cash chez Picard, Monoprix, Ikea, Relay, Monoprix et UGC »

Le jeu avec obligation d'achat est organisé par Orange société anonyme (ci-après « Orange ») au capital de 10 640 226 396 €, dont le siège est 78-84 rue Olivier de Serres 75015 Paris cedex 15 domiciliée pour la présente 1 avenue Nelson Mandela, 94 745 Arcueil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866, en accord avec Wirecard (Wirecard Card Solutions Ltd - 3rd Floor Grainger Chambers, 3-5 Hood Street, Newcastle upon Tyne, NE1 6JQ, UK - société autorisée par la Financial Conduct Authority réf. 900051) cette dernière opérant le service Orange Cash en France métropolitaine.

Principe du jeu

Les clients du service Orange Cash ayant souscrit au service en France Métropolitaine et ayant réalisé avec Orange Cash un paiement d'un montant minimum de 0,10€ entre le 01 et le 30 novembre 2017 dans une boutique Picard, Monoprix, Ikea, Relay ou UGC partenaires de l'opération pourront remporter un coupon recharge Orange Cash d'une valeur comprise entre 5€ et 100€.

Les dotations seront allouées aléatoirement par un outil conçu par Orange qui déterminera les paiements gagnants et le montant des lots gagnés sur la période du jeu. Les lots pourront avoir une valeur unitaire de 5€, 10€, 15€, 50€ et 100€. La désignation des gagnants par l'outil fait foi, et ne peut donner lieu à contestation.

Pour multiplier le nombre de gagnants, un compte Orange Cash pourra recevoir au maximum 5 dotations.

Dotation

Le jeu est doté de 885 lots (valeur totale du jeu 10 000 euros). Les lots à gagner se présentent sous la forme de coupons recharge à créditer sur le compte Orange Cash du participant. Les 885 lots sont répartis comme suit : 350 coupons recharges de 5€ ; 300 coupons recharges de 10€, 200 coupons recharges de 15€, 25 coupons recharges de 50€, 10 coupons recharges de 100€.

La désignation du coupon gagnant ou perdant se fait en instantané dès lors que les clients ont réalisé un paiement avec l'application dans un point de vente des enseignes Picard, Monoprix, Ikea, Relay ou UGC pendant la période du jeu.

Les lots attribués sont non transférables, incessibles et ne pourront faire l'objet de la part d'Orange d'un remboursement en espèces ni d'aucun échange ni d'aucune remise de leur contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. De même, ces dotations ne pourront faire l'objet de demandes de compensation, en particulier sur des sommes dues à Orange.

En cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence, Orange se réserve le droit de remplacer l'un quelconque des lots annoncés par une dotation de valeur équivalente.

Information des gagnants et attribution des dotations

Au moment du paiement, le Participant est averti par une notification sur son téléphone mobile qu'il vient de gagner un coupon. En cliquant sur « Afficher le coupon », le Participant découvre dans la rubrique « Bons Plan », « Mes Offres » si ce coupon est gagnant ou perdant.

Si le coupon est gagnant, le Participant verra le montant gagné et sera invité à utiliser le coupon pour recharger son compte Orange Cash du montant indiqué.

Qu'il soit gagnant ou perdant, pour retenter sa chance et récupérer de nouveaux coupons, le Participant est invité à supprimer le coupon reçu de la rubrique « Bons Plans », « Mes Offres » de son application Orange Cash.

Attention pour les gagnants, une fois le coupon supprimé de la rubrique « Bons Plans », « Mes Offres » le code de rechargement disparaît totalement.

Notes sur l'utilisation du coupon gagnant : le code du coupon gagnant devra être utilisé par le Participant pour alimenter son compte Orange Cash dans un délai maximal de 1 mois à compter de la réception dudit coupon.

Le coupon de rechargement ne pourra être utilisé que dans le respect des plafonds et limites des seuils d'utilisation fixés par les Conditions Générales d'Utilisation du service Orange Cash.

Dans le cas où ils dépassent les seuils d'utilisation fixés par les Conditions Générales d'Utilisation du service Orange Cash pour l'option « Standard », les gagnants devront souscrire, gratuitement, à l'option « Orange Cash Plus ». Pour souscrire, l'option « Orange Cash Plus », les gagnants devront fournir à notre partenaire Wirecard un document attestant de leur identité, tels que la copie recto-verso d'une pièce d'identité avec photo, en cours de validité, ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Ces pièces justificatives pourront être envoyées directement à Wirecard via l'Application Orange Cash. Il est précisé qu'à aucun moment Orange n'a accès aux données clients détenues par Wirecard qui intervient en qualité de prestataire pour la remise des lots.

Modification du jeu

Orange se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le jeu, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du jeu, si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute modification fera l'objet d'une annonce sur le site <http://orangecash.fr>

Responsabilité

Il est précisé que la responsabilité d'Orange est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné.

Orange décline toute responsabilité notamment :

- en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné,
- en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de la dotation pour des circonstances hors du contrôle d'Orange,
- en cas de contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants,
- en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu et l'attribution des lots.

Orange pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Loi applicable et juridiction

Le jeu est soumis à la loi française. En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à Orange dans un délai de 4 mois après la clôture du Jeu (cachet de la Poste faisant foi). Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires compétents.